**PROCEDURE**

**LA DEMANDE DE BOURSES DOIT SE FAIRE PAR TELESERVICE**

* Vous connecter à EDUCONNECT – profil « RESPONSABLE LEGAL » avec vos identifiants fournis par l’établissement
* Seul un enregistrement de la demande de bourses est effectué, les justificatifs devront être fournis ultérieurement, impérativement avant le 20/12/2022 (avis d’imposition 2022 sur les revenus 2021 et/ou attestation de paiement CAF)
* **Un simulateur permettant de savoir si vous pouvez prétendre aux bourses est disponible sur simulateur Bourse de lycée – service-public.fr**

Seuls les cas exceptionnels feront l’objet d’un dossier papier.

En cas de besoin, n’hésitez pas à contacter le lycée (secrétariat ou Intendance)